



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs independants

Question écrite n° 360

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le Premier ministre sur le fait que les professions liberales souhaitent obtenir comme les autres groupes socioprofessionnels une representation elue au niveau departemental sous forme de chambre consulaire. Il lui demande donc quelle suite il compte donner a cette legitime demande.

Texte de la réponse

Reponse. - La securite lors des transports routiers de personnel militaire est une preoccupation permanente des armees. Ainsi, l'emploi des vehicules de la gamme tactique est limite a l'entrainement operationnel et aux necessites de service liees a l'instruction. Pour ce faire, un effort particulier est effectue pour mettre en place des vehicules de transport adaptes de la gamme commerciale afin d'eviter, dans toute la mesure du possible, l'utilisation des moyens tactiques lors des activites de la vie courante (transport des permissionnaires par exemple). Outre des prescriptions particulieres de surveillance des organes de securite des vehicules tactiques, des ameliorations des systemes de protection leur sont apportees. C'est ainsi que les vehicules legers actuellement en cours de livraison sont munis d'un arceau anti-ecrasement et de ceintures de securite et que les « jeeps » ancien modele encore en service vont etre equipees de ces memes accessoires. En revanche, aucun equipement n'est prevu pour les camions car l'installation de ceintures de securite ne peut etre envisagee que si, parallelement, des arceaux anti-ecrasement sont installes, ce qui n'est pas techniquement concevable sur ces vehicules en raison de leur poids. Enfin, des essais preliminaires a la mise en service des vehicules sont effectues afin de verifier que les principes d'ergonomie sont bien respectes par le constructeur. * Les questions ci-dessus font l'objet d'une reponse commune p 3378, apres la question no 15950.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 360

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2100